ART. PREMIER N° CL48

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 675)

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º CL48

présenté par Mme Karamanli

## **ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 32, substituer aux mots :

« de communication »

les mots:

« d'information telle qu'établie dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de clarté, visant à citer explicitement les principes et textes cités par la directive.